

Crédit d'étude de Fr. 90'000.- pour l'établissement d'un avant-projet de réaménagement des rues du Centre-gare dans le cadre du projet d'agglomération de Delémont

Remarque préliminaire : la note d'accompagnement jointe en annexe présente le contexte général du projet d'agglomération, l'ensemble des projets retenus par la Confédération qui concernent Delémont, la démarche adoptée et le déroulement des deux études prioritaires - dont une concerne la présente demande de crédit, ainsi que l'état des lieux des études en cours et à venir.

1. NECESSITE D'UNE ANALYSE GLOBALE DES ESPACES PUBLICS DU CENTRE-GARE

1.1. Nouveaux éléments intervenus suite au refus d'un crédit pour un concours d'idées en mai 2008

En mai 2008, le Conseil de Ville avait refusé une demande de crédit de Fr. 90'000.- pour l'organisation d'un concours d'idées en urbanisme "Quartier de la Gare" en vue d'étudier un concept d'aménagement global des rues et des espaces publics concernés. Ce refus était notamment lié à l'idée même du concours et aux principaux motifs suivants :

- Principe du concours : des doutes avaient été émis sur le rapport coût-utilité notamment ; cette question est traitée avec la forme retenue d'une étude d'avant-projet, avec une charge communale nette, après subventions de Fr. 34'000.- ;
- Financement de la réalisation : en mai 2008, la subvention de 40 % de la Confédération n'était pas du tout à l'ordre du jour ; la subvention est aujourd'hui promise, sous réserve naturellement de la votation des crédits globaux par le Parlement fédéral ; une subvention de Fr. 20'000.- du Canton a par ailleurs été obtenue ;
- Priorités d'investissement : avec les conditions fixées par la Confédération dans le projet d'agglomération et la planification financière communale retenue, cette problématique est traitée.

1.2. Justification d'une réflexion globale et cohérente

Avec l'acceptation du projet d'agglomération et des mesures 4a1 et 4a2 "Réaménagement des rues du centre-gare", il est indispensable de lancer la réflexion rapidement afin de disposer d'un avant-projet pour la fin de l'année 2009. Le principe du concours d'idées est abandonné pour deux raisons simples : le manque de temps à disposition et le degré de rendu qui ne correspondrait pas aux attentes de la Confédération.

La nécessité de disposer d'une vision et d'une conception globale d'aménagement des rues du centre-gare découle directement de la politique communale mise en place au cours des dernières années suite, en particulier, à l'ouverture de la Route de distribution urbaine (RDU) en 1999. Dans le cadre de la révision du plan d'aménagement local, les autorités communales ont en effet fixé comme objectif principal de prendre toutes les mesures utiles et nécessaires afin de tirer le meilleur profit possible des effets de délestage produits par la RDU, en particulier dans les secteurs de la Vieille Ville et de la gare.

Afin de disposer d'une vision globale et cohérente de l'ensemble des espaces publics du centre-gare qui n'ont pas été réaménagés ces dernières années, la réflexion doit se faire, au début du processus, à la fois pour les mesures 4a1 (étape 1) et 4a2 (étape 2). Cette réflexion doit être faite en tenant compte des travaux d'aménagement qui ont déjà été réalisés jusqu'à ce jour dans le quartier de la Gare (place de la Gare et rue de l'Avenir en particulier).

2. MESURES OBJET DE LA DEMANDE DE CREDIT

2.1. Etat actuel des surfaces et des infrastructures souterraines

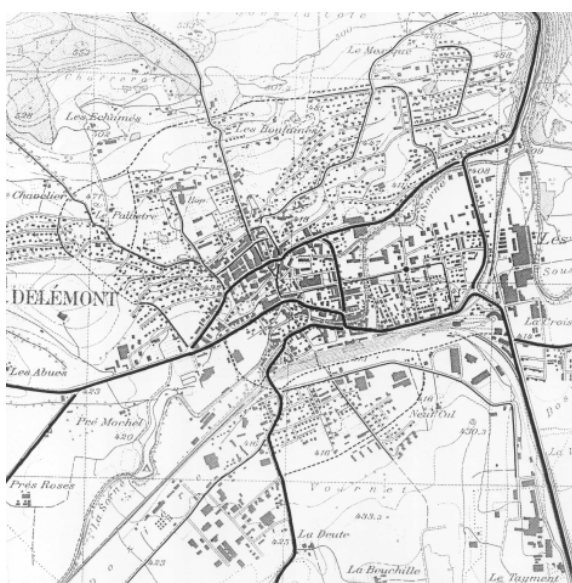
A court terme, des interventions seront nécessaires sur plusieurs rues, en raison, en particulier, de l'état actuel des surfaces et des infrastructures souterraines qui sont très mauvaises à certains endroits. Dans ce sens, les travaux qui seront engagés dès 2011, concerneront en priorité l'avenue de la Gare, qui constituera la 1^{ère} étape de mise en œuvre du projet qui sera retenu. L'étude sera aussi l'occasion de réfléchir à un concept d'aménagement des espaces publics situés le long de la

Sorne, en relation avec les mesures qui devront être réalisées dans le cadre du concept de sécurité lié à protection contre les crues.

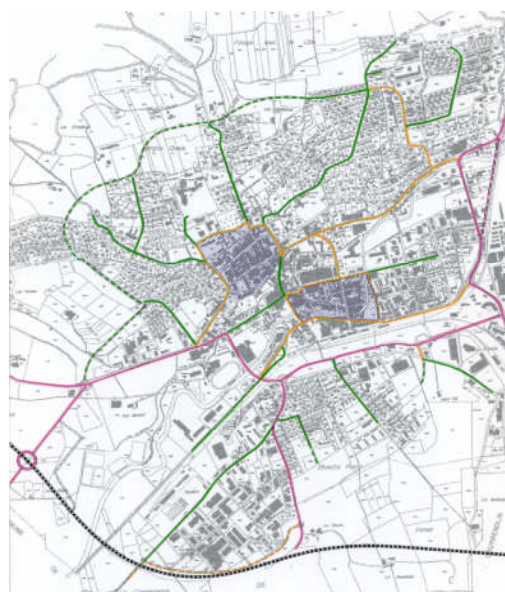
Dans le cadre du programme de relance communal, la rue de l'Industrie a été remise en priorité 1, compte tenu de sa très forte dégradation suite au dernier hiver. Les travaux devraient débuter cette année si toutes les conditions sont réunies et seront terminés en 2010. La rue de l'Industrie n'a pas été acceptée dans le projet d'agglomération. Les principes d'aménagement seront définis selon le concept de la rue de l'Avenir : il n'est donc pas nécessaire d'attendre les résultats de la présente étude.

2.2. Rappel des principes généraux fixés en termes de circulation et d'aménagement

Le centre-ville de Delémont est encore largement voué au trafic individuel motorisé (routes affectées autrefois au trafic de transit). Le plan directeur communal des circulations vise à mettre en place les mesures utiles et nécessaires afin, d'une part, d'améliorer l'accessibilité au centre depuis l'extérieur (agglomération mais aussi via les réseaux piétonniers et cyclables de Suisse), pour toutes les formes de mobilité douce et, d'autre part, de favoriser les déplacements "lents" à l'intérieur même des zones centre.

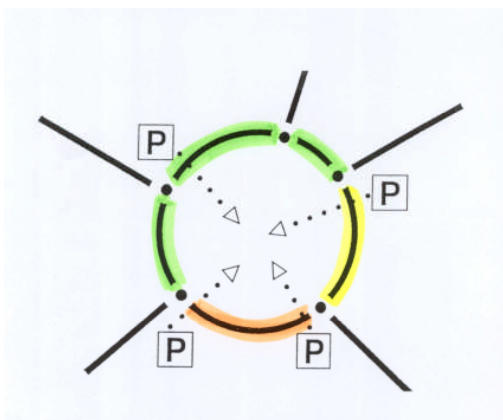


Réseau routier jusqu'en 1999



Plan directeur communal des circulations

Le projet prévoit le réaménagement des rues du centre-gare en zone à vitesse réduite, par exemple sous la forme d'une zone de rencontre, en réaffectant les espaces publics au profit des piétons, des cyclistes, des habitants et des commerçants en particulier (avenue de la Gare, rue de la Molière, rue de la Maltière, Quai de la Sorne, route de Moutier, etc.), selon le principe de la boucle de circulation urbaine :



Boucle de circulation urbaine : rue de l'Avenir - chemin de Bellevoie - route de Moutier - Quai de la Sorne - rue du Pont-Neuf

2.3. Processus d'information et de participation

L'étude de l'avant-projet devra assurer une information et une participation de tous les milieux concernés en les sensibilisant et, surtout, en les associant aux difficultés posées par les questions de réaménagement (circulations, stationnement, mobilier urbain, etc.) grâce à un processus participatif. Dans ce sens, un comité de pilotage, constitué de tous les partenaires concernés (commerçants, habitants, associations notamment) sera mis en place dès le début du processus de réflexion afin de rechercher des solutions qui tiennent compte de tous les intérêts en présence.

3. FINANCEMENT DE L'ETUDE : SUBVENTIONS DE LA CONFEDERATION ET DU CANTON

Le montant des honoraires et des frais d'étude a été défini sur la base des normes SIA applicables, soit environ 15 % des prestations, en partant du principe que les rues réaménagées ces dernières années (place de la Gare et rue de l'Avenir en particulier) fixent déjà un cadre de référence clair qui doit être pris en compte afin de développer une image et une identité du centre-ville qui assure, à long terme, une conception directrice des espaces publics cohérente.

Le montant des projets, prévus en deux étapes (3 millions de francs en 2011-2014 et 3 millions de francs en 2015-2018) pourrait s'élever à 6 millions de francs (montant accepté par la Confédération). Il ne s'agit pas, à ce stade, de déterminer le montant des travaux de réalisation qui devra naturellement rester dans des niveaux acceptables, compte tenu de l'état des finances communales. Le montant des travaux a été estimé sur la base des dernières réalisations (place de la Gare et Vieille Ville) et est donc, à ce stade, crédible. Il est donc proposé de garder les références incluses dans le projet d'agglomération avec, comme objectif, une réalisation économique et efficiente (recherche du meilleur rapport coût - utilité).

L'étude qui sera réalisée fait partie intégrante du paquet de mesures financées par la Confédération dans le cadre du projet d'agglomération et bénéficiera donc d'une subvention de 40 %. Le Service de l'aménagement du territoire a décidé d'accorder une subvention de Fr. 20'000.-.

Le financement du crédit d'étude est donc prévu ainsi :

Subvention de la Confédération (40 %) normalement remboursée en 2015 :	Fr. 36'000.-
Subvention décidée par le Service de l'aménagement du territoire (montant garanti) :	Fr. 20'000.-
<u>Part communale restante :</u>	<u>Fr. 34'000.-</u>
Total :	Fr. 90'000.-

Le montant de Fr. 34'000.- à charge de la commune, prévu au plan financier des investissements, sera prélevé sur le fonds "entretien des anciennes routes cantonales" puisque les études portent sur des rues qui appartenaient au Canton avant l'ouverture de la RDU.

4. PREAVIS DES AUTORITES

Le projet a été présenté aux commissions concernées. Les préavis sont les suivants :

- Commission de l'urbanisme et de l'environnement : favorable à l'unanimité ;
- Commission des finances : favorable à l'unanimité moins une voix.

Le Conseil communal demande au Conseil de Ville de bien vouloir voter l'arrêté s'y rapportant.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président : La chancelière :

Pierre Kohler

Edith Cuttat Gyger